

09/07/2020



Parmi les ressources essentielles à la survie, demain, d'une création française fertile et diversifiée figure un dispositif qui a prouvé son efficacité au service du dynamisme de la création : la rémunération pour copie privée.

Communiqué de presse

9 juillet 2020

La culture traverse aujourd'hui une crise sans précédent liée à l'épidémie de Covid 19, dont les répercussions s'étendront dans le temps, au-delà de la seule année 2020. Parmi les ressources essentielles à la survie, demain, d'une création française fertile et diversifiée figure un dispositif qui a prouvé son efficacité au service du dynamisme de la création : la rémunération pour copie privée.

Dès le 27 mars, ce dispositif a permis d'abonder les premières aides d'urgence mises en place par les organismes de gestion collective. Il a, dans les semaines qui ont suivi, permis d'ouvrir de nouvelles perspectives, de nouvelles créations via plusieurs appels à projets et commandes d'écriture pour préparer l'avenir.

Depuis plus de cent jours, les manifestations culturelles sont à l'arrêt partout en France et en Europe. Dans un contexte de reprise progressive des activités (festivals, créations cinématographiques et audiovisuelles, musicales, spectacles pour enfants, salons du livre, expositions, rencontres, etc.) que toutes et tous appelons de nos vœux, **la rémunération pour copie privée reste essentielle à des milliers de projets** qui reprendront pour le plus grand plaisir du public.

Elle est une ressource pour les artistes, auteurs, compositeurs, éditeurs et producteurs dans tous les genres artistiques :

Cinéma

Théâtre

Musique

Littérature

Arts visuels

Audiovisuel...

Instaurée en 1985 en France, la rémunération pour copie privée est collectée auprès des fabricants ou importateurs d'appareils de stockage (du disque dur à la box, en passant par le smartphone ou la clé USB). Ces sommes sont reversées à 75% aux auteurs, artistes, éditeurs et producteurs dont les œuvres ont été copiées. Les 25 % restants sont utilisées à des fins d'intérêt général en soutien à la création artistique et culturelle.

Pour mieux connaître et comprendre la copie privée,

rendez-vous sur **la nouvelle version du site** www.copieprivee.org ^[1]



" La culture - ou plus précisément le monde de la culture - traverse aujourd'hui une crise sans précédent dont les répercussions s'étendront bien au-delà de l'extinction de l'épidémie du Covid. Souvent méconnu, le dispositif de la rémunération pour copie privée assure, depuis 35 ans, un équilibre vertueux entre l'aspiration naturelle du public à accéder aux œuvres et la rémunération équitable des créateurs. Dans ce contexte de reprise, la rémunération pour copie privée jouera encore une fois - et plus que jamais - son rôle de soutien à des milliers de projets, tout comme elle assurera une ressource essentielle à celles et ceux qui œuvrent au rayonnement de notre culture".

Christophe Barratier, auteur, réalisateur et producteur de cinéma, Président de l'association La culture avec la copie privée.



A propos de L'Association La Culture avec la copie privée

Présidée par Christophe Barratier, auteur, réalisateur et producteur de cinéma, l'association La Culture avec la Copie Privée regroupe des organismes de gestion collective, des associations représentant le grand public, des syndicats et des associations professionnelles. Créée en 2008, cette association a l'ambition de mieux faire connaître la rémunération pour copie privée, son intérêt pour le public et les consommateurs, et de souligner son rôle majeur pour la diversité culturelle et la vitalité artistique de notre pays, mais aussi des pays européens qui l'ont adopté.



Contact presse :

ADAGP Marlène Chalvin marlene.chalvin@adagp.fr [2] 01 73 79 56 41

ADAMI Benjamin Sauzay bsauzay@adami.fr [3] 07 86 95 55 94

ARP Pierre Charpilloz pcharpilloz@larp.fr [4] 06 79 01 22 10

PROCIREP Sylvie Monin sylvie_monin@procirep.fr [5] 01 53 83 91 85

SACD Agnès Mazet agnes.mazet@sacd.fr [6] - 01 40 23 45 11

SACEM Mathilde Gaschet service.de.presse@sacem.fr [7] 01 47 15 45 92

SAIF Marguerite Pilven communication@saif.com [8] 01 44 61 07 82

SCAM Astrid Lockhart astrid.lockhart@scam.fr [9] 01 56 69 64 05

SOFIA Nathalie Naquin 01 44 07 06 44 nnaquin@la-sofia.org [10]

SPEDIDAM Claire-Marine Alemany communication@spedidam.fr [11] 01 44 18 58 58

SPPF Valérie Thieulent valerie.thieulent@sppf.com [12]

[Retour à la liste des articles](#) [13]

Links

[1] <http://www.copieprivee.org/>

[2] <mailto:marlene.chalvin@adagp.fr>

[3] <mailto:bsauzay@adami.fr>

[4] <mailto:pcharpilloz@larp.fr>

[5] mailto:sylvie_monin@procirep.fr

[6] <mailto:agnes.mazet@sacd.fr>

[7] <mailto:service.de.presse@sacem.fr>

[8] <mailto:communication@saif.com>

[9] <mailto:astrid.lockhart@scam.fr>

[10] <mailto:nnaquin@la-sofia.org>

[11] <mailto:communication@spedidam.fr>

[12] <mailto:valerie.thieulent@sppf.com>

[13] <https://www.adagp.fr/fr/actualites>